

**Division des Ressources Humaines (DRH)**

**Chef de division** : Christophe TAULU

**Gestion des enseignants du 1er degré public**

Affaire suivie par : Sylvie PAYET

Périgueux, le 27 mars 2023

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale de la Dordogne

20 rue Alfred de Musset

CS 10 013

24 054 Périgueux cedex

A

Mesdames et messieurs les enseignants  
du premier degré public  
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet** : Mouvement départemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public – année 2023

**Références réglementaires :**

Code général de la fonction publique

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018

Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 parues au BOEN n° 6 du 28 octobre 2021

Lignes directrices de gestion académiques

**Annexe :**

*Guide du mouvement départemental 2023*

Les lignes directrices de gestion (ministérielles et académiques) relatives à la mobilité des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale organisent les opérations du mouvement au titre de la rentrée scolaire 2023, dans une politique visant à favoriser la mobilité des personnels tout en garantissant la continuité du service public au sein des établissements.

L'ensemble des modalités et règles de gestion relatives aux opérations du mouvement départemental est exposé dans le guide annexé à cette note.

La présente note et ledit guide sont publiés sur le site de la DSDEN 24 (rubrique : Les actualités / Mouvement des personnels du 1er degré public / Premier degré public / Mobilité).

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, mes services se tiennent à votre disposition.

La cellule mouvement de la division des ressources humaines peut être contactée, par voie numérique, à l'adresse dédiée au mouvement : [24.mvt1d@ac-bordeaux.fr](mailto:24.mvt1d@ac-bordeaux.fr).



Nathalie MALABRE